

## Procès-verbal de la séance de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg du 28 novembre 2019

Date : Jeudi 28 novembre 2019, à 19h30.

Lieu : Salle du Grand Conseil, à Fribourg.

### Présidence :

- M. Carl-Alex Ridoré, Président de l'Assemblée constitutive ;
- M. Yvan Roeske, Conseiller juridique.

### Préposée au procès-verbal :

- Mme Angelika Greim, Collaboratrice administrative au CO de Pérolles.

### Présence :

#### Comité de pilotage (CoPil) :

- M. Gilles De Reyff, Vice-Syndic de la Commune de Givisiez ;
- M. Sébastien Dorthé, Syndic de la Commune de Matran ;
- Mme Muriel Frésard, Conseillère communale de la Commune de Belfaux ;
- Mme Marjorie Jaquet, Vice-Syndique de la Commune de Granges-Paccot ;
- M. Christophe Maillard, Conseiller communal de la Commune de Marly ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique de la Commune de Corminboeuf ;
- M. Charles Page, Conseiller communal de la Commune d'Avry ;
- Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale de la Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Thierry Steiert, Syndic de la Commune de Fribourg.

#### Délégués de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :

- M. Daniel Angéloz, Commune de Corminboeuf ;
- Mme Christel Berset, Commune de Fribourg ;
- Mme Muriel Besson Gummy, Commune de Belfaux ;
- M. Giordano Bizzozero, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Laurent Bronchi, Commune de Granges-Paccot ;
- Mme Andrea Burgener Woeffray, Commune de Fribourg ;
- M. Frédéric Clément, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Dominique Corpataux, Commune de Belfaux ;
- Mme Antoinette De Weck, Commune de Fribourg ;
- Mme Anne Defferrard, Commune de Marly ;
- M. Laurent Dietrich, Commune de Fribourg ;
- Mme Chantal Hayoz, Commune d'Avry ;
- M. Marcel Jaquier, Commune de Marly ;

- Mme Christa Mutter, Commune de Fribourg ;
- M. David Papaux, Commune de Fribourg ;
- M. Bernard Pochon, Commune de Givisiez ;
- M. Dominique Romanens, Commune de de Granges-Paccot ;
- M. François Roubaty, Commune de Matran ;
- M. Nicolas Schmidt, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. André Von der Weid, Commune d'Avry ;
- M. Christian Vorlet, Commune de Corminboeuf.

Observateurs :

- Mme Murielle Roos Bovey, Conseillère communale de la Commune de Neyruz ;
- M. Jean-Luc Kuenlin, Syndic de la Commune de Pierrafortscha.

Mandataires :

- M. Denis Boivin, BDO SA ;
- M. Yvan Haymoz, BDO SA ;
- M. Xavier Pilloud, VIRTU Public Affairs AG ;
- Mme Natacha Owen, VIRTU Public Affairs AG ;
- M. Corinne Zuber, Habilis Conseil SA ;

Invités :

- M. Gilles Ballaman, Conseiller économique auprès du Scm ;
- M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes ;
- M. Samuel Russier, Secrétaire général à la DIAF.

Presse :

- La Liberté ;
- Radio Fribourg ;
- Freiburger Nachrichten.

Excusés :

- Mme Mirjam Ballmer, Commune de Fribourg ;
- M. Daniel Blanc, Commune de Matran ;
- M. Olivier Carrel, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Charles de Reyff, Commune de Fribourg ;
- Mme Lise-Marie Graden, Commune de Fribourg ;
- M. Eric Mennel, Commune de Givisiez.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019
- 2) Informations du CoPil
- 3) Information du Service des Communes (Scm) :
  - a) Analyse financière par M. Gérald Mutrux, Chef de Service du Scm, et M. Christian Vorlet, Président du Groupe de travail « Finances »
  - b) Contenu d'une Convention de Fusion, par M. Gérald Mutrux, Chef de Service du Scm
- 4) Approbation du budget 2020
- 5) Divers

**M. le Président** ouvre la séance à 19h35 en saluant les membres présents.

**M. le Président** laisse la parole à **M. Thierry Steiert** qui souhaite la bienvenue à l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg et invite toutes les personnes présentes à partager une collation offerte par la Commune de Fribourg, à la maison bourgeoise de l'Aigle Noir, à l'issue de la séance.

L'Assemblée a été convoquée par courrier prioritaire 18 novembre 2019. Aucune remarque ni objection ne sont formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué.

**M. Yvan Roeske** annonce les personnes excusées et précise que l'Assemblée sera enregistrée et demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la Commune qu'ils représentent pour les besoins de la rédaction du procès-verbal.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019

---

Le procès-verbal de la Séance du 26 septembre 2019 est adopté avec les remerciements d'usage à Mme Véronique Christan, Secrétaire communale adjointe de la Commune de Belfaux, pour sa rédaction. **M. le Président** salue la présence de Mme Angelika Greim qui assurera dorénavant la rédaction des procès-verbaux des prochaines séances et l'en remercie.

## 2. Informations du CoPil

---

### a. Avancement des travaux

**M. le Président** relève que ces travaux ont été marqués par différentes démarches de coordination avec l'Agglomération de Fribourg, notamment avec des rencontres entre le Dicastère de l'Aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement (DAEM) et le CoPil, l'objectif étant lié à l'intégration des points en lien avec volet mobilité de la demande de contribution extraordinaire adressée au Conseil d'Etat dans Plan d'aménagement de 4<sup>ème</sup> génération (PA4), aux dates suivantes :

- Au niveau politique : 19 novembre 2019 et une prochaine le 14 ou 28 janvier 2020
- Au niveau technique : 20 décembre 2019

En parallèle, une rencontre institutionnelle entre le Conseil d'Etat, le CoPil et Comité d'Agglomération est prévue le 9 décembre 2019, dans le but d'élaborer une articulation institutionnelle entre l'Agglomération et la Fusion.

Des démarches de coordination avec le Conseil d'Etat ont également été entreprises : **M. le Président** se réfère aux documents transmis avec la convocation, à savoir :

- Organisation de projet mise sur pied par le Conseil d'Etat (Examen de la demande de contribution extraordinaire)
- Rapport au Grand Conseil en décembre 2019 (Vote de principe : février 2020)
- Faire coïncider le vote consultatif avec un scrutin fédéral (9 février ou 17 mai 2020)

## b. Calendrier 2020 reçu avec la convocation

**M. le Président** propose de parcourir brièvement le calendrier, puis tient à relever que celui-ci est extrêmement ambitieux.

Il rappelle la prise de position du GT « Politique » concernant l'élection du Conseil communal lors de la présentation du résultat de la consultation, à savoir qu'il avait penché, tout comme le CoPil, en faveur de la variante 3, pour autant que celle-ci soit réalisable d'une part d'un point de vue législatif, mais également d'un point de vue technique. A défaut, le GT « Politique » penchait pour la variante 2.

Selon les premières informations de la DIAF, la variante 3 serait réalisable du point de vue législatif, mais difficile techniquement avec un impact négatif sur le calendrier, raison pour laquelle **M. le Président** demandera au CoPil de se pencher sur la question de manière à pouvoir revenir avec une proposition pour la prochaine séance du 29 janvier prochain.

**M. le Président** termine ce point en ajoutant qu'un courrier vient d'être envoyé aux Communes les informant des différentes rencontres, dont l'objectif est d'échanger avec les organes communaux :

- Rencontres avec les Conseils communaux => Janvier à mi-février 2020
- Rencontres avec les Conseils généraux => Février 2020
- Séances d'information dans les Communes => Mars-avril 2020

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

## c. Groupe de travail Collaborateurs, par Mme Corine Zuber, Habilis Conseil

**M. le Président** donne la parole à **Mme Corine Zuber**, qui rappelle brièvement que les enjeux d'une fusion de Communes sont nombreux, et que l'un d'entre eux est de proposer à la nouvelle Commune une administration communale qui soit efficiente et performante. C'est dans cette optique que ce Groupe de travail a été créé, avec des collaborateurs de toutes les Communes, dont les objectifs sont les suivants :

- Imaginer l'organisation de l'administration communale du Grand Fribourg
  - Design et missions des services et secteurs
- Donner une opportunité de co-construction aux collaborateurs communaux
- Favoriser les échanges entre acteurs de la future commune

Les travaux ont commencé cet été ; Mme Caroline Zuber a organisé avec M. Clément :

- Des rencontres individuelles avec un représentant par commune
- Des ateliers réunissant les employés communaux choisis par leur commune
  - 3 représentants pour Fribourg
  - 2 représentants pour Marly et Villars-sur-Glâne
  - 1 représentant pour les autres communes
- Un travail entre les ateliers par binômes en consultant d'autres collaborateurs

**Mme Caroline Zuber** tient à relever l'état d'esprit :

- Groupe dynamique et motivé
- Beaucoup d'échanges
  - Discussions ouvertes
  - Parfois critiques
  - Prise de conscience des différences entre les communes
- Transparence
  - Les participants sont encouragés à échanger avec leurs collègues entre les ateliers

**Mme Caroline Zuber** reconnaît que les premiers résultats ne sont pas linéaires et que tout est en train de se finaliser. Il n'est pas possible à ce jour de présenter un résultat concret. Il en ressort cependant une volonté marquée par :

- Un design des services
  - Basé sur des domaines d'activités similaires
  - Avec une ou des mission(s) claire(s) et logique(s)
  - Dont l'étendue peut être appréhendée par un chef de service
- Pas de considérations sur les dicastères politiques

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

**M. le Président** remercie Mme Zuber pour son intervention et pour toutes les activités qui ont déjà été menées. Il remarque que, dans beaucoup de processus de fusion, ce travail se fait plus tard, parfois seulement après le vote sur la fusion. C'était un choix de commencer ce travail lié aux collaborateurs plus en amont.

#### d. Commissions locales, par M. Giordano Bizzozero, président du GT « Politiques »

**M. le Président** relève l'attachement des habitants d'une Commune au sentiment de proximité, de la qualité de vie et de la vie locale. C'est un élément extrêmement important que partagent plusieurs Groupes de travail et qui se révèle être un véritable enjeu. Les différents Groupes doivent trouver un dénominateur commun à cette question.

**M. le Président** laisse la parole à **M. Giordano Bizzozero**, du GT « Politique » :

Lors de la dernière Assemblée constitutive, M. le Président avait invité les GT concernés par le thème des Commissions locales à organiser une séance afin de mener ensemble des réflexions sur ce sujet.

La séance organisée et les échanges entre les GT Administration, Entretien, Ecole et société et Politique ont permis de clarifier que les GT parlaient (à peu près) de la même chose en utilisant des mots différents.

Suite à une séance de coordination entre GT et à une séance supplémentaire du GT Politique, la proposition de nos 4 GT concernant les commissions locales se définit par les éléments suivants :

- Association de droit privé selon les art. 60ss. CC

- **Dénomination** exacte: à choix
  - Association de quartier / Comité de quartier
  - Association locale / Comité local

Bien clairement, tant avec une dénomination qu'avec l'autre dénomination, le fonctionnement de l'Association et du Comité reste le même.

Cette double dénomination pour le but de permettre aux associations de choisir entre la :

- dénomination « Association de quartier » (par exemple pour Beaumont ou Cormanon)
  - et la dénomination « Association locale » (principalement pour les communes qui n'auront qu'une association : par exemple Avry ou Matran)
- 
- **Mission/But:**
    - Défense des intérêts de la population locale (du quartier ou de la localité)
    - Développement de la qualité de vie et de la cohésion sociale par la mise sur pied de projets concrets
    - Courroie de transmission entre le conseil communal et la population locale
    - Approche top-down (consultation obligatoire des associations reconnues pour certains thèmes définis dans le règlement, comme l'aménagement ou la mobilité)
    - Approche bottom-up (transmission de requêtes en lien avec la vie associative ou en lien avec la défense des intérêts de la population locale, comme par exemple plus de police ou création d'un passage piéton, demande d'assistance auprès du Bureau de coordination)
  - **Base légale** : Règlement de portée générale adopté par le Conseil Général déterminant autant les obligations du Conseil communal envers les Comité de quartier que les devoirs, les droits et les statuts des Comités de quartier.
  - **Statuts-type** avec clauses obligatoires et facultatives (annexés au règlement communal) / cela afin de garantir un fonctionnement similaire dans tous les associations et dans tous les comités
  - **Reconnaissance officielle formelle** par le Conseil communal (l'association est le seul interlocuteur officiel privilégié de la Commune au niveau du quartier ou de la localité, en lien avec les droits et les devoirs de celle-ci)
  - **Membres:**
    - l'association est ouverte à tous les habitants (du quartier ou de la localité),
    - mais également les entreprises, les associations culturelles et/ou sportives, ou les autres organismes actifs dans le quartier ou la localité
  - **Convocation des membres** pour l'assemblée générale des membres par le "pilier public" (site Internet, newsletter, journal et/ou affichettes), mais un tout-ménage est envoyé pour la première convocation (avec des explications sur le fonctionnement

de ces associations locales) . Il revient à l'AG de se prononcer sur les décisions les plus importantes à prendre

- **Election du comité** (de quartier ou local) selon les statuts: élection des membres du comité parmi les membres (personnes physiques) de l'association / le comité représente l'association
- **Bureau de coordination:** point d'entrée pour les associations auprès de l'administration communale, en lien avec l'exercice des droits et des devoirs de celles-ci
- **Cotisations/Financement:** cotisation facultative / enveloppe de base de CHF 5'000 par association (prévue au budget communal)

Pour les projets concrets en lien avec la qualité de vie, des demandes de soutien peuvent être adressées au Service de la cohésion sociale qui gère un budget participatif (enveloppe encore à définir ( actuellement de 100.000 francs à Fribourg).

- **Nombre des associations / Territoire des associations:** dans les communes actuelles de moins de 5'000 habitants, une seule association locale
  - Sur la base des localités et/ou quartiers historiques de celles-ci, les associations de quartier ou locales pourraient être les suivantes (20) (cf. rapport GT Politique, SL4):
    - o Fribourg : 8 associations de quartier (Bourg, Basse-Ville, Centre-Ville, Pérolles, Beaumont-Vignettaz, Jura-Torry, Schönberg, Bourguillon)
    - o Villars-sur-Glâne : 4 associations de quartier (Dailles, Cormanon, Platy, Villars-Vert)
    - o Marly : 2 associations de quartier (Marly Cité, Marly Grand-Pré)
    - o Granges-Paccot : 1 association locale
    - o Belfaux : 1 association locale
    - o Givisiez : 1 association locale
    - o Corminboeuf : 1 association locale
    - o Avry : 1 association locale
    - o Matran : 1 association locale
- **Présence Internet** sur le site de la Commune fusionnée (administrée par le Bureau de coordination), comme à Lugano, avec les armoiries, l'histoire, les informations relatives aux manifestations locales, aux associations, à la mobilité, aux déchets, etc.

La parole est donnée.

**M. Laurent Bronchi**, Commune de Granges-Paccot demande si le périmètre de l'association de quartier ou local sera définitif ou s'il pourra évoluer en fonction de ce que deviendra la Commune plus tard. **M. Bizzozero** lui répond par l'affirmative, la réflexion actuelle n'étant à ce stade qu'un point de départ.

**Mme Christel Berset**, qui a participé à aux discussions lors des séances de coordination entre les différents Groupe, souhaite relever un point qui n'a pas été thématiqué lors de ces discussions ; il lui semble que c'est le dernier moment pour le faire, et craint qu'il ne soit oublié. Il s'agit de la participation des enfants et des jeunes qui représentent le 32 % de la population du périmètre concerné. Leur droit de s'exprimer et d'être entendu doit être dûment pris en compte pour les décisions qui les concernent. Elle rappelle que c'est un droit fondamental des enfants. Elle demande que soit ajouté formellement au procès-verbal de cette séance que ce droit à la participation des enfants et des jeunes doit être pris en compte par les nouvelles autorités de la Commune, que ce soit dans le cadre de ces associations locales, soit dans le cadre d'une nouvelle politique du Service l'enfance et de la jeunesse qui figurait parmi les sept tâches de la short-lists de son groupe de travail. Et comme cette participation n'a pas été thématiquée dans le cadre de ces conditions cadre, **Mme Berset** tient à rappeler que ce point demeure encore ouvert et qu'il s'agira de le thématiquer lorsque la nouvelle Commune aura vraisemblablement fusionnée.

**M. le Président** remercie Mme Berset pour ce complément.

En réponse à M. Laurent Bronchi concernant la participation dans les différentes associations de quartier, **Mme de Weck** relève qu'il n'y a pas de limitation géographique pour faire partie de l'une ou l'autre association.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** remercie Mme de Weck pour son intervention, M. Bizzozero pour son compte-rendu, ainsi que l'ensemble des membres des quatre Groupes de travail qui ont œuvré sur ce domaine. Le point sera repris de manière synthétique dans le Concept de fusion.

### 3. Information du Service des Communes (SCom)

---

- a) Analyse financière par M. Gérald Mutrux, Chef de service du SCom, et M. Christian Vorlet, Président du GT « Finances ».

**M. le Président** rappelle que lors des processus de fusion, le Service des Communes (SCom) est régulièrement et étroitement associé aux travaux de projet de fusion, aussi à travers l'analyse financière. Il était donc évident d'associer aujourd'hui M. le Chef de Service du SCom, M. Gérald Mutrux, pour présenter une analyse financière élaborée sur la base des travaux du GT « Finances », ainsi qu'un deuxième volet, à savoir le contenu type d'une convention de fusion.

**M. le Président** laisse la parole à M. Mutrux :

**M. Mutrux** remercie M. le Président de lui donner l'occasion de s'exprimer devant l'Assemblée. Il lui semble en effet important de présenter des deux thématiques à cette étape. Parmi les nombreuses questions qui doivent être abordées, il y a bien entendu la question de la santé financière de la future Commune, et ce n'est pas le moindre des enjeux. Il s'agit en effet de garantir la pérennité de la nouvelle Commune. Deux approches d'analyse ont été choisies, assez différentes mais finalement complémentaires entre le SCom et BDO SA ; **M. Mutrux** propose de se concentrer sur les résultats sans entrer dans tous les détails de la mécanique.



**M. Mutrux** tient à préciser en préambule que la méthode qu'il présente est celle qui est appliquée pour chaque projet de fusion depuis de nombreuses années.

Pour résumer la démarche, la présentation est axée sur plusieurs points :

#### **Objectifs**

- Déterminer les coefficients d'impôts communaux potentiellement applicables en fonction d'un objectif de capacité d'investissement à atteindre par la nouvelle commune
- Vérifier la pertinence des coefficients d'impôts retenus pour la nouvelle commune

#### **Méthode d'analyse**

- Référence des **comptes des cinq dernières** années de l'ensemble des communes
- Corrections effectuées
- Prise en considération des **statistiques fiscales**
  - coefficients d'impôts PP et PM de 100,0%
  - taux de contribution immobilière de 3,00%
- **Degré de couverture minimale** des comptes environnementaux
  - 100% pour 700 *Approvisionnement en eau potable*
  - 100% pour 710 *Épuration et évacuation des eaux usées*
  - 70% pour 720 *Gestion des déchets*
- **Corrections** des charges et produits extraordinaires (uniques)

#### **Résultat structurel des comptes**

- **Hors amortissements supplémentaires**, attribution et/ou prélèvement sur réserves libres, gains comptables
- Prise en considération d'une **économie d'échelle** de 1% sur le total des charges structurelles
- **Diverses variantes** de coefficients et taux d'impôts unifiés
- Calcul d'une **moyenne sur 5 ans** (résultat structurel moyen)

Pour le surplus, renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal.

**M. Mutrux** termine en expliquant que cette analyse démontre la faisabilité de la fusion dans les limites de la capacité d'investissement présentées. Il faudra encore vérifier, au moment venu, que le coefficient d'impôts qui est retenu permette de financer le volume d'investissement qui sera retenu. Ces données seront mises à jour régulièrement au fur et à mesure des informations que le SCom recevra de la part des communes et de la part du Service des contributions. Les échanges avec le GT « Finances » vont perdurer. L'heure de vérité sera celle d'établir les budgets.

**M. le Président** remercie M. Mutrux pour ces explications et propose de donner la parole à M. Yvan Haymoz pour BDO et à M. Christian Vorlet, Président du Groupe de travail « Finances » pour présenter le complément de la présentation avant d'ouvrir la parole.

**M. Yvan Haymoz** salue l'assemblée et en complément de la présentation et de l'analyse de M. Mutrux, le GT « Finance » par son intermédiaire et de M. Vorlet, apporte quelques informations sur la méthodologie utilisée. Pour rappel, tous les éléments présentés sont un

résumé des éléments déjà compris dans le rapport du GT « Finances » du 26 septembre, ainsi que dans le rapport intermédiaire du mois de mars passé.

**M. Yvan Haymoz** revient sur les différences principales de méthodologie entre les travaux réalisés par BDO et les projections du SCom en complément de la présentation de M. Mutrux.

- La différence principale provient du fait que BDO établit une planification financière prospective. BDO prend en compte les éléments suivants (hypothèses revues et validées par chaque commune) :
  - Projection d'évolution de la population et des contribuables
  - Projection d'évolution des recettes fiscales (PP, PM et autres impôts)
  - Analyse des projections des communes pour l'évolution des dépenses et autres recettes
  - Prise en compte des plans d'investissements des communes
- Le SCom procède à une analyse rétrospective, en se basant sur le passé.
- Dans le cadre des travaux de planification financière de la Fusion, BDO a également tenu compte d'éléments spécifiques à la fusion, qui n'existent pas dans le passé, soit :
  - Abandon du prélèvement de la taxe d'exemption au service du feu
  - Maîtrise de l'augmentation des coûts
  - Économies d'échelles de 1% (élément également pris en compte par le SCom)
  - Impact financier des projets issus des *short lists*
  - Aide financière unique du canton
- La capacité d'investissement retenue correspond aux plans d'investissements établis par les communes. Ces éléments ont été retraités pour correspondre aux éléments effectivement réalisables dans les délais convenus.
- En prenant en compte ces investissements, nous déterminons ensuite le coefficient fiscal d'équilibre.
- Le SCom détermine le montant d'investissements possibles en fonction d'un coefficient fiscal prédéterminé.

### **Capacité d'investissement**

- Dans les travaux de planification financière, nous tenons compte des investissements prévus par les communes, dans les 5 années à venir.
- À ces éléments nous avons ajouté les montants nécessaires à une réalisation partielle des éléments proposés dans les *shorts lists* (environ 5 millions de francs par an)
- Les montants d'investissements retenus dans notre planification financière représentent 75 millions de francs par an, soit 375 millions de francs pour une période de 5 ans.
- À titre de comparaison, les investissements effectifs réalisés dans les communes du Grand Fribourg pour les années 2014 à 2018 sont de 320 millions de francs.

**La synthèse** est présentée par **M. Christian Vorlet**, président du GT « Finances » :

- Les approches utilisées par le SCom et par BDO sont différentes
- Les résultats sont toutefois concordants
- En conclusion, la fusion est considérée comme réalisable d'un point de vue financier et avec un coefficient fiscal situé entre 70 et 73 centimes

**M. le Président** remercie MM. Haymoz et Vorlet pour leur présentation et ouvre la parole.

**M. Daniel Angéloz**, de la Commune de Corminboeuf, revient sur le dernier slide présenté par M. Mutrux, variante 1 et variante 2, et constate, sauf erreur, pour la capacité d'investissement une différence de 3 points, à savoir 267 mio contre 458, écart qui lui semble important.

**M. Mutrux** lui répond qu'effectivement, on peut avoir l'impression que cet écart est important, mais les chiffres sont exacts. La méthode de calcul est identique : on part du résultat structurel moyen afin de calculer la capacité d'investissement. Dans les faits, la question est la suivante : Pour quel montant global de nouveaux investissements le bénéfice déterminé permet-il de couvrir les nouvelles charges financières ? Dans le 1er cas de figure, avec un résultat structurel moyen de 7 mios, on peut prévoir environ 260 mios de nouveaux investissements. Et dans l'autre cas de figure, avec près de 16 mios, elle peut prévoir jusqu'à 458 mios de nouveaux investissements<sup>1</sup>. Il s'agit de démontrer la faisabilité d'un programme d'investissements, en tenant compte des coefficients d'impôts fixés dans la convention, qui eux-mêmes vont permettre de disposer d'un excédent budgétaire structurel.

**M. Dominique Corpataux**, de la Commune de Belfaux, considère les deux résultats présentés, soit les 375 mio qui sont pris en considération sur la période, et se demande si on peut en conclure que nous nous trouvons entre deux. **M. Vorlet** rappelle que la capacité d'investissement devra se trouver entre 350 et 400 mio, et constate que l'objectif est atteint. Il faut encore affiner l'ensemble. Il rappelle également qu'un investissement de 75 mio par année, dont 5 mio pour les short-lists ont été prévus, mais les différentes méthodologies sont concordantes.

**M. le Président** ajoute qu'il a pris connaissance d'autres conventions de fusion de par sa fonction et en amont de l'ensemble des analyses par les communes lors des avant-projets et constate que l'analyse faite par le SCom sur la base de différentes variantes correspond à une méthodologie classique. Un travail fin doit encore permettre de clausibiliser ce point avec la notion des investissements ; dans la méthodologie du SCom, l'historique (passé) des investissements est déterminante alors que dans la méthodologie BDO, c'est la planification financière (futur) des communes est déterminante pour définir le niveau d'investissement des différentes communes. Le même but est recherché par les deux méthodologies. Le besoin d'investissement prévu déterminera ensuite le coefficient d'impôts adéquat.

**M. Vorlet** tient à rappeler que le GT «Finances» a élaboré une planification financière de la Commune à l'horizon 2022/2023. De cette planification, en tenant compte des investissements, de l'augmentation de la population, des planifications et diverses informations transmis par les communes, le GT en a déduit que le taux d'impôt va se situer entre 70 et 73. A l'opposé, la méthodologie utilisée par le SCom consiste à regarder dans le passé et à s'appuyer sur un taux entre 70 et 73 pour calculer la capacité d'investissement. C'est une façon de faire usuelle, qui fonctionne également. **M. Mutrux** confirme que les deux méthodologies se rejoignent, bien que différentes dans leur développement. Il rappelle en outre que la mission du SCom est bien d'encourager les fusions tout en vérifiant les enjeux de cette méthode en évitant dans la mesure du possible qu'une commune doive augmenter ses impôts quelques années plus tard. Il précise encore que cette méthode n'est pas prévue pour aboutir à la création d'un budget ou d'une

---

<sup>1</sup> NB : 1 point d'impôts personnes physiques et personnes morales représente près de 2,5 mios de recettes fiscales, et consécutivement environ 60'000'000 fr. de capacité d'investissement supplémentaire.

planification financière, mais pour vérifier les paramètres. La méthode BDO, dans son développement, permettra au final d'établir un budget et une planification financière.

**M. Nicolas Schmidt**, de la Commune de Villars-sur-Glâne, s'interroge : si le taux est fixé à 70%, est-ce qu'une garantie pour la population est prévue pour son maintien et quelles seraient les conséquences si le budget de la Commune était déficitaire de plus de 5 %. **M. Mutrux** lui répond que le coefficient d'impôt est une exception, dans le sens où il ne peut en principe pas être figé dans le cadre d'une convention de fusion. En effet, à tout moment, le législatif communal peut le modifier, contrairement à d'autres engagements. **M. le Président** précise encore que cette décision est soumise à un référendum.

**Mme Andrea Burgener Woeffray**, de la Commune de Fribourg, demande comment les planifications financières des associations de communes ont été intégrées dans ces calculs. **M. Haymoz** lui répond que ce sont les communes qui financent directement dans le cadre du budget de fonctionnement ces associations et en fonction des différents budgets mis à disposition, et selon les différentes informations reçues, ces montants ont pu être intégrés dans ces calculs. **Mme Burgener** demande si toutes les associations de communes ont pu donner une telle planification sur 10 ans. **M. Haymoz** reconnaît que toutes les planifications financières n'ont pu être transmises, mais les calculs ont pu s'étayer sur différentes informations relayées par les communes. **M. le Président** ajoute qu'une séance spécifique a été mise sur pied afin de vérifier la crédibilité en lien avec les grandes associations qu'il préside.

**M. Dominique Romanens**, de la Commune de Granges-Paccot, revient sur la capacité d'investissement et relève que le fait de se baser ce qui a été fait dans les cinq dernières années est assez révélateur. Le train de vie des communes lors de ces cinq dernières années peut très bien se poursuivre, avec quelques petites variations, ce qui donne une certaine sécurité.

**Mme Christa Mutter**, de la Commune de Fribourg, compare les deux approches qu'elle qualifie pour l'une de créative et spéculative et pour l'autre de moins attrayante mais plus solide. Elles représentent dans leur ensemble une bonne base de discussion. Elle pose la question de la capacité d'investissement. En se basant sur l'exemple de Fribourg, elle constate que les résultats lui semblent flous, vraisemblablement parce que le GT et les short-lists ont donné un résultat qui reste pour elle assez aléatoire. Elle prend l'exemple de la suppression de la taxe pompiers, ou de la gratuité des transports ; ces idées sont excellentes mais extrêmement coûteuses. Elle demande quelle est la part des projets supplémentaires qu'on peut se permettre avec une telle capacité d'investissement. **M. Vorlet** lui répond que le total des short-lists s'élève à 50 mio d'investissements. Le GT a prévu 5 mio pendant une dizaine d'années. Ce sera la nouvelle Commune qui fera un choix dans ces projets à faire. Il est vrai qu'on a intégré le renoncement de la taxe non pompiers, mais par prudence, puisque « Sapeurs-pompiers 2020+ » remet ceci en question. Il aurait été possible de la rajouter et ainsi calculer un coefficient d'impôt plus bas, ce qui n'a pas été fait. **Mme Mutter** relève en fait que les résultats des short-lists lui semblent trompeurs, parce que seul ce qui a été chiffrable l'a été ; d'autres projets divers n'ont pu être chiffrés. **M. Haymoz** lui répond que tout ce qui a pu être chiffré l'a été dans l'ensemble des short-lists qui devront encore être affinées. Mais au final, ce sera la nouvelle Commune qui devra décider de la mise en application de ces short-lists et des priorités à donner.

**M. le Président** termine ce point en revenant sur le calendrier, en particulier sur la convention de fusion qui sera signée en novembre 2020. BDO continuera son travail de réflexion en tant que mandataire technique, de même que le GT « Finances ». Mais il était important que

l'ensemble des délégués de l'Assemblée constitutive puisse se forger une opinion. La discussion se poursuivra lors d'une prochaine séance. **M. le Président** tient à remercier M. Murtrux pour son intervention, ainsi que BDO et le GT « Finances » pour leurs travaux et leurs réflexions.

**M. le Président** remercie également M. Gilles Ballaman qui quitte l'Assemblée à 21h09.

### b. Contenu d'une convention de fusion

**M. le Président** laisse la parole à **M. Mutrux** qui explique que la convention est un acte qui doit être adopté par les citoyens (vote aux urnes) et approuvé par le Grand Conseil. Il fonde l'existence de la nouvelle commune. **M. Mutrux** décrit le contenu d'une convention en commentant les slides de la présentation jointe au présent procès-verbal.

**M. le Président** remercie M. Mutrux pour ces précisions et son intervention et ouvre la parole. Elle n'est pas demandée.

**M. le Président** précise que les différentes présentations des intervenants seront jointes au procès-verbal.

## 5. Approbation du budget 2020

---

**M. le Président** rappelle que le projet de budget était annexé à la convocation de même que les commentaires liés au budget.

**Le budget 2020** s'élève à un total de **CHF 468'700.-**.

**Le projet de budget 2020** est marqué par :

- le report de la rubrique spécifique pour le vote consultatif prévu initialement en 2019 ;
- le solde des mandats à accomplir au sein de l'Assemblée constitutive (« Fusion de communes », « Finances publiques », « Communication », « Actuaire », « Héraldique ») ;
- des adaptations de postes basées sur des valeurs d'expérience.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

**M. le Président** commente brièvement les principales variations et ouvre la discussion.

**Mme Burgener** souhaite intervenir :

*J'ai échangé avec plusieurs d'entre vous, chers collègues au sujet du budget présenté. Nous approuvons ce budget, et tout particulièrement l'effort financier pour la communication. Mais nous sommes aussi de l'avis que le montant devrait être adapté. Nous sommes convaincus : cette fusion se gagnera avec l'engagement et la conviction. Non seulement de nous, chers et chères collègues, mais aussi et surtout de l'engagement de ceux et celles qui croient comme nous en la fusion, aussi par ceux et celles qui ne sont pas encore impliqués jusqu'à aujourd'hui. C'est ces personnes que nous devrions atteindre. Nous devrions non seulement préparer une campagne mais tout un mouvement de personnes qui soutiendront la fusion lors du vote qu'il soit consultatif ou définitif.*



*Wie soll dies erreicht werden? Es müssten witzige, themengetrennte, spielerische Ideen gesucht und umgesetzt werden, welche alle Bevölkerungsgruppen erreichen. Wir müssen auf die Einwohnerinnen und Einwohner direkt zugehen, mit originellen Ideen, da wo sie sind, in Marly, Avry, in allen Gemeinden, die am Prozess beteiligt sind; wir müssen Begeisterung für die Fusion rüberbringen. Wir müssen zielgruppengerichtet kommunizieren, präsent sein, Kernbotschaften rüberbringen und informieren, informieren... in Schulen, Gemeindeversammlungen, in Quartiersversammlungen, bei Musik- und Sportvereinen, im FriSon, Nuithonie und wo sonst immer und ihnen gezielt aufzeigen, welche Vorteile die Fusion für Freiburg und seine Bevölkerung bringen wird. Denn es ist entscheidend, dass durch die Wahl der richtigen Kommunikationsgefässe die Betroffenen auch zu Beteiligten werden. Damit verbinden wir die Hoffnung, dass auch die Stimmbeteiligung steigen wird.*

*Le budget pour la communication ne suffira pas pour répondre à cette stratégie de communication esquissée. Pour cette raison, et si le vote consultatif était décidé, nous soutiendrons une demande de budget complémentaire pour la communication aussi durant l'année 2020.*

**M. le Président** remercie Mme Burgener pour son intervention enthousiaste et la remercie pour sa proposition qui sera reprise avec le CoPil.

La parole n'est plus utilisée. **M. le Président** procède au vote ; **le budget est adopté avec la réserve évoquée par Mme Burgener à l'unanimité. M. le Président** en remercie l'Assemblée.

## 6. Divers

---

Aucun divers n'étant formulé, **M. le Président** lève la séance à 21h48 en remerciant la Commune de Fribourg et le comité pour la préparation de cette assemblée.

Fribourg, le 28 novembre 2019

Pour le procès-verbal : Angelika GREIM



Annexe :

- Présentation PowerPoint de la séance du 28 novembre 2019